



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Préserver la qualité de l'enseignement des SES

Question écrite n° 16232

Texte de la question

M. Adrien Quatennens attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les projets des programmes présentés par le Conseil supérieur des programmes pour les classes de seconde et première concernant les sciences économiques et sociales (SES). En effet, de nombreux professeurs ont fait part de leur crainte quant au contenu des programmes et l'identité des SES, notamment le caractère pluridisciplinaire de la matière. Les principales critiques des personnels rencontrés et qui ont alerté M. le député portent sur une séparation rigide, un manque de problématisation des enjeux, une négation des débats scientifiques, un manque de sens des enseignements laissant de côté des enjeux de société contemporains, ou encore un manque de temps réservés à l'apprentissage. Tout ceci traduirait une dégradation de la formation actuellement proposée aux élèves de la filière. Au vu de ces éléments, il l'interroge sur les mesures qu'il compte prendre pour préserver la qualité et conserver les spécificités de l'enseignement de cette matière.

Texte de la réponse

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique, mise en oeuvre dès la rentrée 2019, contribue à consolider la culture économique des lycéens français, grâce à : - un enseignement de sciences économiques et sociales introduit dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine pour tous les élèves de seconde générale et technologique. Cette mesure constitue une avancée significative par rapport à la situation actuelle puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, deviennent désormais obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens ; - un enseignement de spécialité de 4 heures en classe de première et 6 heures en classe terminale, dont l'objectif est de permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances en vue de leur poursuite d'études supérieures. L'enseignement commun de sciences économiques et sociales vise à faire acquérir aux élèves la maîtrise des notions et raisonnements essentiels en économie, sociologie et science politique. Il doit également leur permettre de découvrir de nouveaux champs disciplinaires et d'éclairer leur choix d'enseignement de spécialité pour leur poursuite d'études dans le cycle terminal du lycée. Il contribue enfin à la formation civique des élèves par une meilleure connaissance et compréhension des grands enjeux économiques, sociaux et politiques. Comme l'indique le programme de la classe de seconde, les élèves seront ainsi initiés « aux principales étapes d'une démarche scientifique en sciences sociales : formulation d'hypothèses, réalisation d'enquêtes ou construction de modèles, confrontation aux faits, conclusion ». Ils sont familiarisés avec « une démarche articulant modélisation et investigations empiriques et permettant de porter un regard rigoureux sur le monde économique et social ». S'agissant de la part dédiée aux deux sciences constitutives de la discipline, elle a souvent fait l'objet de débats. Dans l'avis rendu en octobre 2017 sur les programmes de sciences économiques et sociales, le Conseil supérieur des programmes (CSP) et le Conseil national éducation économie (CNEE) ont préconisé de mieux prendre en compte les apports de la sociologie, des sciences politiques et les regards croisés, et de garder toute sa place à l'étude de l'économie. C'est la raison pour laquelle la structure du programme offre un premier questionnement sur « Comment les économistes, les sociologues et les politistes raisonnent-ils et travaillent-ils ? ». Deux questionnements de science économique et

deux questionnements de sociologie et science politique sont ensuite étudiés. Le programme n'interdit pas de porter un regard pluridisciplinaire puisqu'un chapitre de « regards croisés » est organisé autour de la question : « Quelles relations entre le diplôme, l'emploi et le salaire ? ». Les élèves sont ainsi sensibilisés aux spécificités disciplinaires de l'économie, de la sociologie et de la science politique ainsi qu'à la possibilité de croiser les regards de ces trois disciplines sur un thème identifié. Concernant la problématisation, elle relève prioritairement de l'action pédagogique des professeurs qui, à partir des questionnements du programme, donnent du sens aux apprentissages, suscitent une authentique activité intellectuelle des élèves en les amenant à se poser des questions précises, à formuler des hypothèses explicatives et à les confronter à des données empiriques pour comprendre les phénomènes étudiés. Les grands enjeux qui traversent nos sociétés contemporaines sont inscrits au cœur même de l'enseignement de sciences économiques et sociales. Le préambule du programme de seconde indique ainsi que le professeur mobilise des supports variés parmi lesquels des comptes rendus d'enquêtes, tableaux statistiques, graphiques, articles de presse, études de cas, utilisation de jeux, documents iconographiques ou audiovisuels. Ces supports sont ainsi directement en lien avec l'actualité économique et sociale. Le programme de spécialité en classe de première précise d'ailleurs que les professeurs suscitent la curiosité intellectuelle des élèves « en montrant comment les sciences économiques et sociales permettent de comprendre des situations concrètes et les grands enjeux économiques, sociaux et politiques ». Les programmes insistent aussi sur « l'exigence de neutralité axiologique ». Les sciences sociales s'appuient en effet sur des faits établis, des argumentations rigoureuses, des théories validées et non sur des valeurs. Les nouveaux programmes ont ainsi vocation à renforcer l'esprit critique des élèves et à contribuer pleinement à leur formation civique : la discipline « doit aider les élèves à distinguer les démarches et savoirs scientifiques de ce qui relève de la croyance ou du dogme, et à participer ainsi au débat public de façon éclairée » précise le préambule pour la classe de première.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16232

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 776

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3632